

**BODY ONE**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration**  
au capital de 2 076 800 €  
Siège social à PANTIN (93500)  
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

---

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE**

**RAPPORT DE GESTION**

**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation a été dûment publié dans le Journal d'Annonces Légales « Les Echos » le 12 juillet 2022 et chaque actionnaire a été convoqué selon courrier individuel.

**ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

Tout d'abord, il sera rappelé qu'après une période d'observation, un plan de redressement a été adopté par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 3 décembre 2013, avec apurement du passif sur les bases largement commentées lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et visées, plus particulièrement, au rapport du Conseil d'Administration.

Aussi et depuis l'adoption de ce plan, la priorité a été et se trouve être l'apurement du passif en parfaite harmonie avec le Commissaire à l'exécution du plan, Maître Philippe BLERIOT, lequel a été nommé par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY pour la durée du plan, soit dix (10) ans.

Il faut noter que par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny, il a été acquis à la société BODY ONE un moratoire de deux années quant aux versements des dividendes au titre de l'année 2020 et 2021.

### Engagements hors bilan

La Société pourrait se trouver débitrice à l'égard de son Dirigeant, d'une somme de 4 084 076,60 € suite aux divers abandons de compte courants, assortis de la clause de retour à meilleure fortune, remboursements à intervenir, en tout ou partie, si l'activité de la Société permet d'y faire face et ce, dans les délais impartis aux termes des différents protocoles intervenus, dûment ratifiés selon Conseils d'Administration.

### Perspectives

Afin de redéployer l'activité de la société, nous avons dans un premier temps exprimé le souhait de faire appel à des prestataires extérieurs (styliste – communication...) afin de mieux préparer le retour et le positionnement de la marque BODY ONE.

Nous restons malgré notre forte implication sur le e-commerce toujours à la recherche de boutiques « phares » sur Paris et les 4 ou 5 plus grandes villes en France afin d'y exposer nos produits.

Cependant, compte tenu du contexte sanitaire lié au Covid 19, cette recherche de boutiques « phares » a été mise en suspend.

Il faut noter que l'activité proprement dite de la société Body One a été grandement perturbée par la crise sanitaire.

Malgré tout, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19, la société BODY ONE s'est lancée au cours de l'année 2020 sur le marché des masques chirurgicaux avec un impact certain sur l'année 2021.

Ces masques sont aux normes françaises.

Les résultats sont actés dans les comptes puisque la société BODY ONE a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 139 000 euros.

## PRESENTATION DES COMPTES

---

### Compte de résultat

Quelques chiffres :

- Le chiffre d'affaires enregistré par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'établit à 0,139 million (0,432 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010) ;
- Dans le même temps, l'ensemble des autres achats et charges externes est en baisse : 0,147 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (0,182 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

Au titre de son exercice clos le 31 décembre 2021, Body One a donc enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 0,122 million (contre un résultat bénéficiaire de 0,162 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2020).

Le résultat financier de Body One est quant à lui inexistant.

Enfin, au titre de son exercice clos le 31 décembre 2021, Body One a enregistré un résultat exceptionnel bénéficiaire de 0,132 million d'euros lié avant tout à un abandon de créance avec retour à meilleure fortune et à des reprises de provisions.

Ainsi et compte tenu de ces éléments la société Body One a enregistré un bénéfice net de 9 218 €

#### Bilan

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de Body One s'élève à 0,826 million (0,984 million à la clôture de l'exercice précédent).

A l'actif, l'écart par rapport à l'année précédente peut s'analyser de la manière suivante :

- Immo. Corporelles nettes : 0,096 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 (0,132 au titre de l'année précédente)
- Nous noterons également une baisse significative du poste client soit 0,342 million d'euros en 2021 (0,424 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

Concernant le passif du bilan de la Société : cette évolution correspond pour sa plus grande part à une diminution des dettes fournisseurs (0,549 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, contre 0,599 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020) et des dettes financières (1,4185 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, contre 1,501 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019)

#### Proposition d'affectation du résultat

---

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice net de **9 218,18 €** enregistrée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

##### Origine :

Report à nouveau	€ (3 823 905,60)
Résultat de l'exercice	€ <u>9 218,18</u>
Total à affecter	€ (3 814 687,50)

##### Affectation :

Report à nouveau	€ (3 814 687,50)
Total affectation	€ (3 814 687,50)

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'avait été mis en paiement au titre des trois (3) exercices précédents.

#### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard aux dispositions de l'Article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **PARTICIPATIONS - CONTROLE**

Rappel : Notre société détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la société MAYABI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société LDMC, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 50 % du capital de la société STOCKING CORP, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société CACHEMIRE CARTIER, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 85 % du capital de la société Laboratoire SENI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.
- 100 % du capital de la société SYLVAL, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.
- 100 % du capital de la société TRADE INVEST, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce nous vous prions de trouver ci-dessous le solde des dettes fournisseurs :

549 K € H.T.

Les factures non réglées à la date de clôture de l'exercice sont > à 90 jours.

Il faut noter cependant que plus de 90 % de ces factures font partie du Plan de continuation avec étalement du paiement, à l'origine sur 10 ans, la dernière échéance de paiement devant intervenir en décembre 2025.

Les délais de paiement sont contractuels pour la plus grande partie.

Concernant le solde des créances clients de 342 K € H.T. nous constatons que le délai de paiement des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice est > à 90 jours.

## **PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, veuillez trouver ci dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Monsieur Ariel Amsellem           Président du conseil d'administration  
n'exerce aucun autre mandat.
- Mademoiselle Joy Amsellem       n'exerce aucun autre mandat.
- Monsieur Steeve Amsellem       n'exerce aucun autre mandat.
- Monsieur Patrick Fellous         n'exerce aucun autre mandat.

#### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à expiration.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons d'approuver la convention pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'Articles L. 225-38 du Code de Commerce, ayant pu être conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi que la poursuite de celles régulièrement autorisées et conclues antérieurement.

#### **CONVENTION PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES**

Il faut noter qu'il n'y a pas eu de nouvelles opérations courantes au titre de cet exercice.

#### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

En amont les opérations comptables et financières sont réalisées par un comptable en interne.

Le résultat de ces opérations est vérifié par le président dans un premier temps puis validé par l'expert comptable de la société.

Ainsi, nous estimons :

- Que les opérations sont réalisées et sécurisées comme il se doit ;
- Que les informations financières sont fiables ;
- Que les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.

#### **INFORMATION RELATIVE A LA DETENTION DU CAPITAL SOCIAL**

A la date du 09 novembre 2021 (dernier état de l'actionnariat édité par CACEIS) l'actionnariat de la société se composait de 3 776 000 titres répartis comme suit :

- Monsieur Ariel Amsellem (Président du Conseil d'Administration de la société BODY ONE) 75,41 %
- Monsieur Pascal Estève 11,67 %
- Flottant 12,92 %

## REMUNERATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

La rémunération allouée à l'organe de direction est celle visée dans les comptes annuels.

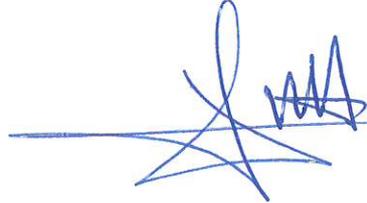
## TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent rapport, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices.

## EN CONCLUSION,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A small, stylized handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.